Règlement de la commission tennis de table du comité de Paris FSGT

FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL Comité de Paris Commission tennis de table http://fsgt75.org/-fsgt75tt@wanadoo.fr

Version du 27 septembre 2013



Table des matières

Ι	Règ	glements administratifs	2
a	Asse	emblée générale	4
	a.1	Organisation	4
	a.2	Périmètre	4
	a.3	Élection	4
	a.4	Quorum	4
		a.4.1 Majorité qualifiée	5
		a.4.2 Majorité simple	5
	a.5	Disposition spécifique	5
		a.5.1 Bureau	5
		a.5.2 Ordre du jour	5
		a.5.3 Convocation	5
		a.5.4 Émargement	5
		a.5.5 Droit de vote	5
		a.5.6 Procédure de vote	5
		a.5.7 Compte rendu	5
	a.6	Récompense	5
	a.7	Absence d'un club à l'AG	6
		a.7.1 1 ^{re} absence	6
		a.7.2 2 ^e absence et plus	6
		a.7.3 Levée de la sanction	6
	a.8	Procuration	6
b	Con	nmission, fonctionnement	7
	b.1	Mode d'élection	7
	b.2	Délibération	7
	b.3	Décision	7
	b.4	Composition	7
	b.5	Rôle	7
	b.6	Correspondance	7
		b.6.1 Destinataire particulier	8
	b.7	Pouvoir (compétence)	8
	b.8	Fonctionnement sportif	8
	b.9	Mutation	8
	h 10	Suivi du règlement intérieur	Q

\mathbf{c}	Clas	ssement des joueurs	10
d	Liti	-	11
	d.1	Litige, deux catégories	11
	d.2	Méthode	11
	d.3	Action de la commission	11
II	Rè	èglement sportif	12
1	Con	npétition organisée	13
	1.1	La commission	13
	1.2	Les clubs	13
2	Cha	ampionnat départemental	14
	2.1	Déroulement du Championnat	14
	2.2	Composition des divisions	14
		2.2.1 Composition des poules	14
		2.2.2 Équipe, définition	14
		2.2.3 Placement	14
		2.2.3.1 Nouvelle équipe	14
		2.2.3.2 Même poule (équipe)	15
	2.3	Calendrier	15
		2.3.1 Report	15
		2.3.2 Dernière journée	15
	2.4	Déroulement des rencontres	15
		2.4.1 Trois contre trois	15
		2.4.2 Trois contre deux	16
		2.4.3 Deux contre deux	16
	2.5	Horaire de jeu	16
		2.5.1 Rencontre non terminée	16
	2.6	Matériel	16
	2.7	Décompte des points	16
		2.7.1 Point-rencontre	16
		2.7.2 Point-partie	17
		2.7.2.1 Abandon	17
	2.8	Classement des équipes	17
	2.9	Pénalité	18
	2.10	Forfait	18
		2.10.1 Pénultième et dernière journée	18
	2.11	Forfait général	18
	2.12	Brûlage	19
		2.12.1 Brûlage vertical	19
		2.12.2 Même journée	19
		2.12.3 Exempt – forfait	19
		2.12.4 Même poule (joueur)	19
		2.12.5 Dernière journée	19

	2.13	Montée et descente
		2.13.1 Barrage
		2.13.1.1 Équipe concernée
		2.13.1.2 Composition des équipes
		2.13.2 Repêchage
	2.14	Titre
	2.11	11010
3	Cou	pe 21
	3.1	Composition des équipes
	3.2	Déroulement des rencontres
	3.3	Horaire de jeu
	0.0	3.3.1 Rencontre non terminée
	3.4	Délai de jeu
	0.1	3.4.1 Report
	3.5	Forfait
	3.6	Information
	3.7	Matériel
	3.8	Coupe Lagrange
	3.9	Coupe Mézière
		Coupe Rousseau
		Coupe Vital
		Coupe du Comité
		Challenge Georges-Bournoville
	0.10	Chancinge deorges bournovine
4	Indi	viduel – Double 24
	4.1	Qualification
	4.2	Individuel, par niveau
	4.3	Épreuve complémentaire
	4.4	Qualification tranche supérieure
	4.5	Double
		4.5.1 Double mixte
	4.6	Organisation
		4.6.1 Poule
		4.6.1.1 Classement des poules
		4.6.1.2 Classement inter-poule
	4.7	Horaire de jeu – forfait
	2	
5	Réc	ompense 27
	5.1	Challenge du meilleur club
II	1 C	Somportement 28
Ι	Inc	vilité 29
1		
	I.1	
	I.2	Modalité

\mathbf{A}	Aide	30
	A.1 Avertissement	30
	A.2 Glossaire	
В	Notes historiques	31
\mathbf{C}	Goal average, championnat	32
	C.1 Exemple pratique	33
	$C.1.1 1^{er} \text{ cas} \dots \dots \dots \dots \dots \dots$	
	C.1.2 2^{e} cas	
D	Exempt, championnat	35
	D.1 Exemple pratique	
	D.1.1 2 ^e journée et après, cas simple	
	D.1.2 2^{e} journée, cas moins simple	
	D.1.3 1 ^{re} journée, cas simple	
	D.1.4 1 ^{re} (et plus) journée, cas moins simple	
${f E}$	Goal average, individuels	38
	E.1 Exemple pratique	39
	E.1.1 1er exemple	
	E.1.2 2e exemple	
\mathbf{F}	Classement inter-poule, individuel	40
	F.1 Exemple pratique	40
	F.1.1 Calcul poule A et B	
	F.1.2 Compilation des calculs	
\mathbf{G}	Rencontre non terminée	42

Information

Les références à :

- « la commission », concernent : « la commission tennis de table du comité de Paris FSGT ».
- « joueur », concernent indistinctement : « joueur » et « joueuse », sauf si le cas est précisé.
- « joueurs », concernent indistinctement : « joueurs » et « joueuses », sauf si le cas est précisé.

Coordonnées ¹

fsgt75tt@wanadoo.fr

Téléphone: +33 1 40 35 18 49

 $Fax : +33 \ 1 \ 40 \ 35 \ 00 \ 57$

Comité de Paris – FSGT 35 avenue de Flandre 75019 PARIS

http://fsgt75.org/

^{1.} Les coordonnées dépendent du comité de Paris.

$\label{eq:Première partie}$ Règlements administratifs

Préambule

Dans le prolongement des statuts du comité de Paris de la FSGT et des articles 3 à 7 et 10 à 12 de son règlement intérieur, il est mis en place une commission sportive départementale dont la mission principale est la promotion et la gestion de l'activité tennis de table FSGT à Paris

Cette commission sportive départementale prend le nom de :

« COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE TENNIS DE TABLE ».

Chapitre a

Assemblée générale

a.1 Organisation

À chaque saison sportive doit se tenir une assemblée générale de la spécialité, dénommée, ci-après, assemblée générale du tennis de table. Elle est composée de représentants des clubs ayant engagé au moins une équipe dans le championnat organisé par la commission. Le (ou les) représentant(s) de chaque club devra être titulaire de la licence FSGT.

a.2 Périmètre

L'assemblée générale entend le rapport d'activités de la saison passée sur la gestion des compétitions. Elle procède à la modification éventuelle des règlements particuliers des championnats, sur proposition de la commission départementale et/ou d'un ou plusieurs de ses clubs affiliés disputant les compétitions.

a.3 Élection

L'assemblée générale élit, tous les ans, les membres de la commission départementale. La liste des candidats à cette élection est validée par le comité directeur du comité de Paris, tel que le prévoit l'article 10 du règlement intérieur de ce dernier. La commission départementale peut procéder à la cooptation d'un ou plusieurs membres.

a.4 Quorum

Dans le respect de l'article 4 du règlement intérieur du comité de Paris, pour la validation de ses délibérations, le quorum nécessaire est les deux tiers des clubs disputant les épreuves de tennis de table.

Si le quorum n'est pas atteint lors de la réunion de l'assemblée, sur première convocation, l'assemblée est à nouveau convoquée dans un délai d'un mois. Lors de cette réunion, l'assemblée délibère valablement sur le premier ordre du jour, quel que soit le nombre des représentants présents.

a.4.1 Majorité qualifiée

Les votes concernant le règlement sont votés à la majorité des deux tiers des clubs représentés présents.

a.4.2 Majorité simple

Les votes ne concernant pas le règlement sont votés à la majorité simple : la moitié des clubs représentés présentes plus un.

a.5 Disposition spécifique

a.5.1 Bureau

Le bureau de l'assemblée est celui de la commission.

a.5.2 Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par la commission.

a.5.3 Convocation

Les convocations sont envoyées au moins un mois à l'avance et indiquent l'ordre du jour. Les clubs peuvent proposer des questions diverses au minimum deux semaines avant l'assemblée générale.

a.5.4 Émargement

Une feuille de présence est émargée et certifiée par les membres du bureau en début de séance.

a.5.5 Droit de vote

En cas de vote, chaque club représenté a droit à une voix.

a.5.6 Procédure de vote

Tous les votes ont lieu à main levée.

a.5.7 Compte rendu

Les comptes rendus des délibérations des assemblées sont transcrits par la commission et diffusés dans le bulletin de tennis de table.

a.6 Récompense

Au cours de l'assemblée générale, les joueurs et les équipes lauréats des compétitions seront honorés

Les bénévoles (membres de la commission, dirigeants d'équipes ou de clubs méritants) pourront être, également, honorés sur proposition de la commission départementale.

a.7 Absence d'un club à l'AG

a.7.1 1^{re} absence

En cas d'absence d'un représentant d'un club à l'Assemblée générale, il sera infligé un point de pénalité à toutes les équipes dudit club inscrits en championnat départemental pour la phase 2 de la saison S et la phase 1 de la saison S+1.

a.7.2 2e absence et plus

En cas de récidive l'année suivante (saison S+1), il sera infligé 2 points de pénalité à toutes les équipes dudit club inscrites en championnat départemental pour la phase 2 de la saison S+1 et la phase 1 de la saison S+2.

a.7.3 Levée de la sanction

Cette pénalité, volontairement plafonnée à 2 points quel que soit le nombre de récidives, ne pourra, dès lors, être levée en cours de saison; seule la présence d'un représentant du club à l'Assemblée générale permettra la levée pleine et entière de la pénalité pour les phases de championnat à venir.

a.8 Procuration

Aucun club ne peut se faire représenter par procuration par le représentant d'un autre club à l'une quelconque des assemblées générales.

Chapitre b

Commission tennis de table, fonctionnement

b.1 Mode d'élection

La commission départementale de tennis de table du comité de Paris est élue lors de l'assemblée générale.

b.2 Délibération

Pour que les délibérations de la commission départementale soient valables, le quorum nécessaire est la moitié plus un au moins des membres de la commission (élus ou cooptés).

b.3 Décision

Toutes les décisions de la commission sont prises à la majorité simple de ses membres présents, sous réserve que le quorum soit respecté.

b.4 Composition

Composition : la commission est composée de six membres au moins, issus d'au moins un quart des clubs engagés en championnat par équipe. Elle désigne en son sein un secrétaire.

b.5 Rôle

Le rôle de la commission est de diriger, d'administrer et de contrôler toutes les activités relatives au tennis de table du comité de Paris et de résoudre les différents problèmes qui peuvent apparaître au cours de la saison.

b.6 Correspondance

Le courrier papier à destination de la commission est adressé à :

Comité de Paris FSGT Commission tennis de table 35 avenue de Flandre 75019 PARIS

Le courrier électronique à destination de la commission est adressé à : ${\tt fsgt75tt@wanadoo.fr}$

b.6.1 Destinataire particulier

Toutefois des destinataires particuliers peuvent être prévus, notamment pour les feuilles de rencontres. Ceux-ci sont précisés dans le bulletin par la commission.

b.7 Pouvoir (compétence)

Seule, la commission est habilitée à :

- Définir et appliquer les règles administratives.
- Régler tous litiges liés au respect du calendrier officiel (date et horaire des matchs).
- Entériner les forfaits.
- Accorder ou non les reports de rencontre.
- Contrôler la régularité des pratiquants en termes de prise de licence.
- Statuer sur toutes réclamations déposées par les équipes.
- Prendre toutes décisions sur des litiges ou problèmes non prévus par le règlement.
- Saisir l'organe disciplinaire de première instance institué par le comité de Paris.
- Adapter le nombre de divisions ou de poules du championnat et coupes en fonction des engagements de début de saison.
- Adapter le nombre de poules des championnats individuels en fonction des engagements de début de saison.

b.8 Fonctionnement sportif

Pour participer aux diverses compétitions, le club doit être affilié à la FSGT, avoir adressé ses engagements et les avoir validé.

La détention d'une licence omnisports de la FSGT enregistrée au plus tard à la date officielle et réelle de la rencontre portée au calendrier est obligatoire pour pouvoir participer à l'activité.

b.9 Mutation

Un adhérent ne peut changer qu'une fois de club durant l'année sportive fédérale, une dérogation pouvant être accordée en cas de changement de domicile ou de travail amenant un changement de comité ou de dissolution du club d'origine.

Un adhérent désirant changer de club remplit une demande de mutation (formulaire à retirer au club ou au siège du comité départemental), dûment remplie et signée, qu'il adresse sous pli recommandé au secrétaire du club qu'il désire quitter, avec sa licence.

Le club a alors dix jours pour le compléter et l'envoyer en courrier simple à son comité d'affiliation.

En cas de désaccord, la justification du motif du refus du club devra figurer sur le document. Sans réponse du club après dix jours, la mutation sera accordée d'office, sur présentation du récépissé de la lettre recommandée par la personne formulant la demande. La mutation peut s'opérer à tout moment de l'année sportive fédérale en cours et d'une année sportive fédérale sur l'autre.

Un joueur ne peut pas jouer dans la même poule lors d'une même phase au titre de deux clubs différents.

b.10 Suivi du règlement intérieur

Sur proposition de la commission départementale de tennis de table, ce présent règlement est adopté par le comité directeur du comité de Paris de la FSGT. Il peut être modifié par ce dernier sur proposition de la dite-commission.

Adonté par	le comité	directeur	du	comité de	Paris /	du	
Adobte bar	ie comme	unecteur	uи	comme de	rans c	uu	

Chapitre c

Règles de classement des joueurs

- Les règles de calcul des classements sont définies par la commission et communiquées en début de saison.
- Sont pris en compte les résultats obtenus par les joueurs dans les compétitions FSGT.

Chapitre d

Litige

d.1 Litige, deux catégories

Les litiges sont formulés par écrit.

- 1. Les réserves, avant la rencontre.
- 2. Les réclamations, après la rencontre.

d.2 Méthode

Pour statuer, la commission doit obligatoirement être saisie par écrit (adresse page 8) suivant l'une des formes décrites au chapitre d.1.

- La feuille de rencontre est signée recto/verso par les deux capitaines.
- Le courrier papier et le courrier électronique sont également possibles.

Courrier papier : envoi de la feuille de rencontre.

Courrier électronique : envoi d'une numérisation (recto/verso) de la feuille de rencontre. Le plaignant ajoutera la partie adverse en copie.

d.3 Action de la commission

Dès réception, la commission peut convoquer la ou les parties incriminées au siège de la commission pour y être entendues.

À la date retenue pour l'audition, présence ou absence de la ou des parties incriminées, la commission statue.

Deuxième partie Règlement sportif

Article 1

Compétition organisée

1.1 La commission

La commission organise:

- Le championnat départemental dans lequel évoluent des clubs ¹, par équipes.
- Les coupes.
- Les championnats individuels.
- Les tournois de double.
- Toutes autres compétitions qu'elle estimera nécessaire pour le développement du tennis de table ².

1.2 Les clubs

Tout club affilié peut organiser une manifestation et demander son homologation à la commission.

La date doit être fixée en dehors des dates retenues par les calendriers fédéraux et départementaux.

^{1.} Voir note historique : B page 31.

^{2.} Exemple : tournoi départemental – ouvert – annuel.

Article 2

Championnat départemental

2.1 Déroulement du Championnat

Le championnat départemental est constitué de deux phases. Des accessions et descentes de divisions ont lieu à l'issue de chaque phase.

2.2 Composition des divisions

2.2.1 Composition des poules

Une poule est constituée de six à dix équipes, l'idéal étant huit, suivant les montées, descentes, forfaits ou du nombre d'équipes dans la division la plus basse.

2.2.2 Équipe, définition

Composition Une équipe est constituée de deux ou trois joueurs ¹.

La présence d'un seul joueur entraîne le forfait de l'équipe.

Engagement d'équipes Le club a le droit de réengager les équipes qu'il souhaite.

Numéro d'équipe Au début de la saison, chaque équipe d'un club est affectée d'un numéro par ordre croissant. L'appellation numérique de ces équipes est effectuée par la commission et est valable pour l'ensemble de la saison sportive.

2.2.3 Placement

Les équipes sont placées dans des divisions selon les résultats obtenus pendant la phase précédente.

2.2.3.1 Nouvelle équipe

Les nouvelles équipes, quel que soit le club auquel elles appartiennent, doivent être placées dans la division la plus basse.

^{1.} Articles : 2.4.1 à 2.4.3 pages 15–16 ainsi que 2.9 page 18.

2.2.3.2 Même poule (équipe)

Par phase, le nombre des équipes représentant un même club dans une poule est limité à deux, sauf pour la plus basse division. Ces équipes se rencontrant le plus tôt possible en tenant compte des demandes d'opposition des clubs.

La rencontre opposant ces deux équipes doit se jouer avant la troisième journée de la phase, sous peine d'application d'une pénalité aux deux équipes (article 2.7.1 page suivante).

2.3 Calendrier

En début de phase, en fonction du nombre d'équipes engagées, la commission publie la composition des divisions ainsi que le nombre de montées et de descentes.

2.3.1 Report

Les dates du calendrier établi au début de chaque saison sont **impératives**. Néanmoins, les clubs peuvent, avec l'accord de leurs adversaires, *décaler* une rencontre.

- 1. L'équipe qui demande le report de la rencontre est déclarée forfait.
- 2. L'équipe bénéficiaire envoie une feuille de match de forfait (de son adversaire) aux responsables de la poule.
- 3. Si la rencontre est jouée dans un délai maximum de quatre semaines à compter de la date portée au calendrier pour la journée intéressée, le forfait est annulé. Cette mesure s'applique à l'ensemble des journées dans la limite de l'article 2.3.2.
- 4. Le responsable de l'équipe demandant le report doit informer le responsable du championnat du changement de date intervenu dans un délai de 7 jours à compter de la date de rencontre officielle ou antérieurement établie.

2.3.2 Dernière journée

Aucun report de la dernière journée d'une phase ou de quelque autre journée après la date de la dernière journée de cette phase portée au calendrier, n'est possible.

Un report peut être autorisé dans le cas d'événement particulier indépendant de la volonté des équipes (grèves, météo, etc.), reconnu par la commission, qui peut demander un justificatif.

2.4 Déroulement des rencontres

L'ordre des rencontres doit être respecté sauf accord entre les capitaines des deux équipes.

2.4.1 Trois contre trois

Dans le cas d'une rencontre opposant deux équipes de 3 joueurs, la rencontre comprend neuf simples et un double. Le score est calculé sur dix parties.

2.4.2 Trois contre deux

Dans le cas d'une rencontre opposant une équipe de trois joueurs à une équipe de deux joueurs, le score est calculé sur dix parties.

Les parties, manches et points du joueur absent sont acquis à l'équipe adverse.

2.4.3 Deux contre deux

Dans le cas d'une rencontre opposant deux équipes de deux joueurs, le score est calculé sur neuf parties.

- Les parties, manches et points des joueurs absents sont acquis à l'équipe adverse.
- La rencontre particulière opposant les deux joueurs absents n'est pas comptabilisée.

2.5 Horaire de jeu

Les rencontres ont lieu aux jours et horaires prévus par le club recevant et publiés dans le mémento :

au plus tôt à partir de 18 h 30,

au plus tard à partir de $20\,\mathrm{h}.$

En cas d'impossibilité, la rencontre s'effectuera chez l'adversaire.

2.5.1 Rencontre non terminée

Résolution des matches non terminés en cas de contrainte d'horaire du club recevant : Le club recevant doit trouver toutes les solutions pour que les rencontres aillent à leur terme (jouer sur plusieurs tables, modifier l'ordre des rencontres, réduire le nombre de manches, etc.) en accord avec l'équipe adverse.

En cas de désaccord, les rencontres non effectuées seront perdues par le club recevant.

2.6 Matériel

L'équipe qui reçoit est responsable :

- de la fourniture,
- de la bonne rédaction,
- de l'envoi de la feuille de rencontre au responsable désigné dans le mémento, dans un délai de quatre jours sous peine d'une pénalité de 1 point,
- et de l'envoi de la feuille de rencontre au responsable désigné dans le mémento, dans un délai d'un mois sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

Les balles sont fournies par l'équipe qui reçoit.

2.7 Décompte des points

2.7.1 Point-rencontre

Décompte des point-rencontre ² des équipes par journée (tableau 2.1 page suivante).

^{2.} Par convention, « point-rencontre » est invariant.

Résultat	Point-rencontre
Victoire	3
Match nul	2
Défaite	1
Pénalité	0
Forfait	0

Tableau 2.1 – Décompte des point-rencontre.

2.7.2 Point-partie

Décompte des point-partie ³ par rencontre (tableau 2.2).

Résultat	Point-partie			
Victoire	2			
Défaite	1			
Forfait	0			

Tableau 2.2 – Décompte des point-partie.

2.7.2.1 Abandon

En cas d'abandon, le joueur est forfait sur la ou les parties non jouées : l'abandon est définitif.

2.8 Classement des équipes

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de point-rencontre.

Si plusieurs équipes sont à égalité de point-rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent être classées, on recommence la procédure du départage, pour celles restant encore à égalité :

- 1. En faisant le total de leurs point-rencontre.
- 2. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [point-partie gagnés] \div [point-partie perdus] pour ces mêmes rencontres.
- 3. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [manches gagnées] \div [manches perdues] pour ces mêmes rencontres.
- 4. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [point-jeu gagnés] \div [point-jeu perdus] pour ces mêmes rencontres.
- 5. Puis pour les équipes encore à égalité par tirage au sort ⁴.
- 3. Par convention, « point-partie » est invariant.
- 4. Exemple : annexe C page 32.

2.9 Pénalité

Il est fait application d'une pénalité à une équipe dès lors que celle-ci est réduite à moins de deux joueurs après application des règles de brûlage.

La pénalité n'est pas prise en compte dans le décompte relatif au forfait général. Lors de l'application d'une pénalité, le décompte des points s'effectue ainsi :

Équipe présente composée de trois joueurs

- Équipe présente : 3 points (10 parties, 30 sets et 330 points remportés)
- Équipe défaillante : 0 point (0 partie, 0 manche, 0 point remporté)

Équipe présente composée de deux joueurs

- Équipe présente : 3 points (7 parties, 21 sets et 231 points remportés)
- Équipe défaillante : 0 point (0 partie, 0 manche, 0 point remporté)

2.10 Forfait

Un forfait ne peut pas être prononcé à l'encontre d'une équipe dans le cas d'événement particulier indépendant de la volonté des membres de cette équipe (grèves, météo, etc.), reconnu par la commission, qui peut demander un justificatif à cette équipe.

Méthode La feuille de rencontre, pour une demande de forfait, doit comporter pour être recevable :

- Les lieu, date et heure de la rencontre.
- Les noms des joueurs de l'équipe présente lors de la rencontre.

Conséquence La perte de la rencontre et un décompte de points conforme à l'article 2.7.1 page 16.

2.10.1 Pénultième et dernière journée

Tout forfait dans la pénultième ⁵ ou la dernière journée d'une phase annule les accessions ou les possibilités d'accessions (barrages).

Les accessions ou possibilités d'accession pouvant alors être attribuées à l'équipe classée au rang immédiatement inférieur, dès lors que cette équipe n'est pas concernée par un barrage de maintien, à l'issue de la dernière journée de la phase.

2.11 Forfait général

Un second forfait dans la même phase équivaut à un forfait général.

- Dans le cas d'un forfait général d'une équipe, les classements de la poule sont recalculés en supprimant les résultats des rencontres disputées par cette équipe depuis le début de la phase.
- Cette équipe est placée en dernière position de la poule et descend dans la division inférieure, si elle se réengage.
- En cas de non réengagement, les joueurs de cette équipe ne pourront jouer que dans les équipes évoluant dans les poules d'un niveau supérieur.

^{5.} Pénultième : avant-dernier, qui précède immédiatement le dernier.

 Les équipes hiérarchiquement inférieures, ne pourront prétendre à aucune montée, ni disputer les barrages d'accession pour la saison sportive.

Les résultats individuels sont entérinés.

2.12 Brûlage

Dans le cas d'une situation visées aux articles 2.12.1, 2.12.2, 2.12.3, 2.12.4 et 2.12.5:

- Les résultats obtenus par les joueurs fautifs ne sont pas pris en compte dans le résultat de la rencontre.
- Si l'équipe mise en cause est réduite, pour ce motif, à un seul élément, la commission lui applique une pénalité (article 2.7.1 page 16).

Les résultats individuels sont entérinés.

2.12.1 Brûlage vertical

Un joueur ne peut plus jouer dans une équipe lorsqu'il a joué 3 fois dans une ou plusieurs équipes de numéros inférieurs 6 sur la saison complète.

2.12.2 Même journée

Un joueur ne peut jouer qu'une seule fois une même journée de championnat. Seul le premier résultat est validé.

2.12.3 Exempt – forfait

Lorsqu'une équipe X d'une association est exempte selon le calendrier d'une rencontre de championnat ou *déclarée forfait*, les joueurs ayant disputé la précédente rencontre au titre de cette équipe, ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur ⁷ avant la date de la prochaine journée de championnat de l'équipe X.

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte de la première journée de championnat ou *déclarée forfait*, ne peuvent participer à la deuxième journée que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association ⁸.

Les successions de journée exempte ou forfait suivent la même règle.

2.12.4 Même poule (joueur)

Un joueur ne peut pas jouer dans deux équipes différentes dans la même poule lors de la même phase.

Note: pour une mutation, voir chapitre b.9 page 8.

2.12.5 Dernière journée

Ne sont admis à participer à la dernière journée d'une phase que les joueurs non brûlés ayant participé à au moins une des journées de championnat appartenant à la même phase.

^{6.} Henri Potier joue 1 fois en équipe 1 et 2 fois en équipe 2, il n'a plus le droit de jouer en équipe 3 et en dessous – numéro plus grand.

^{7.} Exemple : 3 est supérieur à 2.

^{8.} Exemple: annexe D page 35.

2.13 Montée et descente

Il y a deux montées et deux descentes par phase et par poule.

Une équipe descendante ne peut empêcher la montée d'une autre équipe d'un même club.

2.13.1 Barrage

Ces rencontres se déroulent impérativement à la date prévue au calendrier. Aucun report ou déplacement d'une des rencontres ne sera accepté par la commission.

2.13.1.1 Équipe concernée

Les barrages concernent les équipes classées 3^e et 4^e ainsi que les équipes antépénultièmes et anté-antépénultièmes ⁹.

2.13.1.2 Composition des équipes

Sont admis à participer aux rencontres de barrage, les joueurs non brûlés ayant participé à au moins trois rencontres pour leur équipe au titre de la saison (phases 1 et 2 confondues).

2.13.2 Repêchage

Pour les repêchages de la saison suivante, les résultats en championnat de la 2^{nde} phase de la saison N-1 priment sur les résultats des barrages.

Les forfaits pour les barrages connus à la date de la dernière journée du championnat sont pris en compte pour définir les barrages.

2.14 Titre

Le titre de champion d'une division est attribué à l'équipe classée $1^{\rm re}$ de cette division à l'issue de la $2^{\rm nde}$ phase du championnat.

^{9.} Exemple : les $5^{\rm e}$ et $6^{\rm e}$ d'une poule de 8.

Article 3

Coupe

La formule est fonction du nombre d'équipes engagées.

3.1 Composition des équipes

Nombre Le nombre des équipes engagées par chacun des clubs affiliés n'est pas limité.

Numéro Les numéros d'équipes sont attribués par la commission en fonction de la composition des équipes.

Composition Les équipes disputant les coupes sont composées de deux joueurs; un remplaçant de niveau égal ou inférieur au second joueur peut être prévu mais il ne peut, dès le début de la coupe, avoir été engagé au titre d'une autre équipe.

3.2 Déroulement des rencontres

- Les rencontres se disputent, en cinq parties, chaque joueur disputant deux parties de simple et un double.
- Le double est disputé après les deux premiers simples.
- Chaque partie est jouée en quatre sets gagnants.

3.3 Horaire de jeu

Les rencontres ont lieu aux jours et horaires prévus par le club recevant et publiés dans le mémento :

au plus tôt à partir de 18 h 30,

au plus tard à partir de 20 h.

En cas d'impossibilité, la rencontre s'effectuera chez l'adversaire.

3.3.1 Rencontre non terminée

Résolution des matches non terminés en cas de contrainte d'horaire du club recevant : Le club recevant doit trouver toutes les solutions pour que les rencontres aillent à leur terme (jouer sur plusieurs tables, modifier l'ordre des rencontres, réduire le nombre de manches, etc.) en accord avec l'équipe adverse.

3.4. Délai de jeu Article 3. Coupe

En cas de désaccord, les rencontres non effectuées seront perdues par le club recevant.

3.4 Délai de jeu

Les rencontres doivent être impérativement jouées et les résultats communiqués aux dates fixées dans le bulletin.

3.4.1 Report

Les dates du calendrier établi au début de chaque saison sont impératives. Néanmoins, les clubs peuvent, avec l'accord de leurs adversaires, avancer une rencontre.

L'équipe qui demande le report est déclarée forfait.

Si la rencontre est jouée dans un délai maximum de la veille de la date portée au calendrier pour le tour intéressé, le forfait est annulé. Le responsable de l'équipe demandant le report après accord du club recevant doit informer le responsable des coupes du changement de date intervenu.

3.5 Forfait

Si l'une des équipes déclare forfait, l'équipe présente doit envoyer une feuille de rencontre à la commission, mentionnant les références de la rencontre, les joueurs présents et proposant le forfait.

3.6 Information

Les dates des rencontres, les tirages au sort et les résultats, sont mentionnés dans le bulletin de la commission ainsi que les éventuelles performances.

3.7 Matériel

L'équipe qui reçoit est responsable de la fourniture, de la bonne rédaction et de l'envoi de la feuille de rencontre au responsable désigné dans le mémento.

Des balles doivent également être fournies par l'équipe qui reçoit.

3.8 Coupe Lagrange

Les équipes participant à la coupe Léo-LAGRANGE doivent être composées de deux joueurs quel que soit leur niveau.

3.9 Coupe Mézière

Le total du classement des deux meilleurs joueurs des équipes participant à la coupe Mézière est supérieur ou égal à 90^{1} .

^{1. 3} joueurs respectivement classés 35, 55, 70. Le total des deux meilleurs classements est 90 (35 + 55), l'équipe est autorisée.

3.10 Coupe Rousseau

Le total du classement des deux meilleurs joueurs des équipes participant à la coupe René-Rousseau est supérieur ou égal à 120^2 .

3.11 Coupe Vital

Le total du classement des deux meilleurs joueurs des équipes participant à la coupe Pierre-VITAL, est supérieur ou égal à 150^3 .

3.12 Coupe du Comité

Les équipes participant à la coupe du Comité doivent être composées de deux joueurs quel que soit leur niveau.

Particularité: les parties se jouent en 3 sets gagnants de 21 points, changement de service tous les 5 points.

3.13 Challenge Georges-Bournoville

Le challenge Georges-Bournoville ⁴ est attribué par la commission au club qui obtient le plus de points dans les coupes :

- René-Rousseau,
- Léo-Lagrange,
- Mézière.
- Pierre-Vital
- Comité

Tours	1/32	1/16	1/8	1/4	1/2	Finaliste	Vainqueur
Points	1	2	4	6	8	10	13

Tableau 3.1 – Georges-Bournoville, tableau d'attribution des points.

Une équipe perdant une rencontre par forfait marque 0 point.

^{2. 3} joueurs respectivement classés 50, 70, 80. Le total des deux meilleurs classements est 120 (50 + 70), l'équipe est autorisée.

^{3. 3} joueurs respectivement classés 70, 80, 90. Le total des deux meilleurs classements est 150 (70 + 80), l'équipe est autorisée.

^{4.} Créé par l'Association Sportive du Journal le Monde.

Article 4

Individuel – Double

4.1 Qualification

Pour être admis à participer aux championnats individuels et au championnat de double, les joueurs 1 doivent être engagés par leur club :

- Affilié à la FSGT au comité de Paris.
- Inscrit dans le championnat par équipes du comité de Paris.

Une condition est suffisante.

4.2 Individuel, par niveau

Individuels, femmes et hommes.

Les championnats individuels se disputent par tranche de trois classements en commençant par le plus bas classement, soit actuellement :

- 95 à 85
- 80 à 70
- 65 à 55
- 50 à 40
- 35 à numéroté

4.3 Épreuve complémentaire

Féminine

Jeune

Vétéran femme et homme

Subdivisés en quatre groupes :

- 1. V1
- 2. V2
- 3. V3
- 4. V4

Les limites d'âges des catégories sont publiées en début de saison.

^{1.} Rappel : sauf cas précisé, le terme « joueur » concerne indistinctement homme et femme. Voir page 1.

4.4 Qualification tranche supérieure

Sont qualifiés pour la tranche immédiatement supérieure, les 4 meilleurs joueurs jusqu'à 15 participants et les 8 meilleurs à partir de 16 participants.

Dans le cas des vétérans, le passage d'une tranche à l'autre se fait dans le sens : $V4 \Rightarrow V3 \Rightarrow V2 \Rightarrow V1$.

4.5 Double

Les équipes de double sont composées de deux joueurs.

Un remplaçant de niveau égal ou inférieur au joueur le moins bien classé peut être prévu mais il ne peut, dès le début des doubles avoir été engagé au titre d'une autre équipe.

4.5.1 Double mixte

Les équipes de double mixte sont composées d'une joueuse et d'un joueur.

4.6 Organisation

Chaque épreuve est constituée :

- d'un ou plusieurs tours éliminatoires par poules (pouvant se dérouler sur plusieurs journées) et/ou
- d'une phase finale à élimination directe.

Information, gestion Les parties ont lieu dans des salles et à des dates précisées en temps utile par la commission, en présence d'un membre de cette même commission.

Déroulement des rencontres Chaque partie est jouée en trois sets gagnants.

Note: « participant » représente joueur, joueuse ou équipe selon le contexte.

4.6.1 Poule

Les poules sont composées de 4 à 8 participants déterminés par tirage au sort préalable.

Dans la mesure du possible, deux participants d'un même club ne peuvent pas se rencontrer lors des tours éliminatoires.

Les poules qualifient directement les 2 ou 3 premiers de chaque poule pour le tour éliminatoire suivant, la phase finale ou le tableau final.

Le nombre de qualifiés par poule dépend du nombre de participants à sélectionner pour le tour suivant (à minima 2 par poule).

4.6.1.1 Classement des poules

Le classement dans chaque poule se fait selon l'ordre décroissant du nombre de victoire.

Si plusieurs participants sont à égalité de victoire, il est établi un nouveau classement de ces participants portant sur les parties disputées entre eux. Chaque fois que des participants ne peuvent être classés, on recommence la procédure du départage, pour ceux restant encore à égalité :

1. En faisant le total de victoire.

- 2. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [manches gagnées] ÷ [manches perdues] pour ces mêmes parties.
- 3. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [point-jeu gagnés] ÷ [point-jeu perdus] pour ces mêmes parties.
- 4. Puis pour les participants encore à égalité par tirage au sort ².

Les places qualificatives sont laissées vacantes.

4.6.1.2 Classement inter-poule

Le départage inter-poule se fait au quotient, sur la totalité des matchs de la poule, dans l'ordre :

- 1. des parties
- 2. des manches
- 3. des points³

En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

4.7 Horaire de jeu – forfait

Début : les parties débutent à 18 h 30.

Heure limite: Si à 19 h 30, (20 h si prévenu) pour quelque raison que ce soit un participant n'est pas présent sur le lieu de la compétition, celui-ci sera déclaré forfait par le responsable de la commission présent sur les lieux.

- Toute partie non effectuée entraı̂ne le forfait général du participant.
- Dans le cas d'une équipe de double, les deux membres de l'équipe doivent être présents.

^{2.} Exemple : annexe E page 38.

^{3.} Exemple : annexe F page 40.

Article 5

Récompense

Sont distingués par la commission:

- Les équipes ayant remporté le titre dans leur division (article 2.14 page 20).
- Le premier du challenge individuel, de chaque division, à l'issue de la 2^e phase.
- Les équipes ayant participé à la finale de chaque coupe.
- Les joueurs ayant participé à la finale de leur série individuelle.
- Un challenge du fair-play est attribué par les équipes évoluant en championnat.

5.1 Challenge du meilleur club

Le trophée est attribué et remis à la fin de chaque saison sportive.

Point attribution

- Présence l'assemblée générale de mi-saison $\Rightarrow 1$ point
- Équipe de championnat \Rightarrow 1 point par équipe
- Équipe de coupes ⇒ 1 point par équipe, non forfait
- Individuels, double $\Rightarrow 1$ point par participant au $1^{\rm er}$ tour de chaque catégories, non forfait
- Tournoi de mi-saison $\Rightarrow 1$ point par participant, non forfait

Décompte Le total des points obtenus par chaque club est divisé par le nombre d'adhésions recensées sur les bordereaux du tennis de table.

Un classement des clubs, du plus participatif au moins participatif, est réalisé sous forme de tableau qui est publié au mémento de la saison suivante.

Troisième partie

Comportement

Article I

Incivilité

Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis à vis des adversaires, des officiels et du public.

Sont punissables:

- Les dégâts volontaires à l'équipement (briser la balle, frapper la table, toucher volontairement le filet, etc.).
- Les cris excessifs ou les propos inconvenants.
- L'envoi volontaire de la balle en dehors des limites de l'espace de jeu.
- Le non-respect persistant de la réglementation concernant les conseils aux joueurs.
- Le manque de respect envers les officiels (arbitre, capitaine).
- Les insultes.
- Les menaces.
- Les récidives.
- Ou tous autres actes graves et/ou dangereux envers autrui.

I.1 Conséquence

- 1. Avertissement.
- 2. Pénalité, 1 point à l'adversaire.
- 3. Arrêt du match.

I.2 Modalité

- En compétition individuelle, le joueur signe la fiche de partie, attestant sa connaissance des faits.
- En championnat par équipes, la sanction est portée sur la feuille de rencontre; le capitaine du joueur fautif signe pour attester sa connaissance des faits.

Annexe A

Aide

A.1 Avertissement

L'ANNEXE N'EST PAS LE RÈGLEMENT.

L'annexe comprend une somme de cas réels et anonymisés d'application du règlement pour faciliter la compréhension et l'application du règlement par l'exemple.

L'annexe n'est pas soumise au vote et n'est pas opposable au règlement.

A.2 Glossaire

Et dictionnaire des « mots compliqués 1 »...

Pénultième Avant-dernier, qui précède immédiatement le dernier, article 2.10.1 page 18. Source: https://fr.wiktionary.org/wiki/pénultième

Point-jeu chaque manche est constitué de point-jeu, par exemple : 11/9, article 2.8 page 17.

Point-partie Une partie met en présence 2 joueurs ou 2 paires en double, article 2.7.2 page 17.

Point-rencontre Une rencontre met en présence 2 équipes. Les équipes sont départagées au nombres de point-partie obtenu lors de la rencontre. Le résultat de cette rencontre permettant l'attribution des point-rencontre, article 2.7.1 page 16.

Règlement Ordonnance, statut, prescription qui détermine ce que l'on doit faire, page i. Source: https://fr.wiktionary.org/wiki/règlement

^{1.} Avec la référence à première apparition dans le texte.

Annexe B

Notes historiques

Championnat

Il fut un temps, où existaient deux championnats FSGT :

- 1. un championnat de clubs corporatifs,
- 2. un championnat de clubs locaux.

La baisse des effectifs et les évolutions de la pratique ont entraîné une fusion des championnats et de leurs règlements respectifs : l'objectif étant d'éviter d'avantager une pratique par rapport à l'autre.

Léo Lagrange

Léo Lagrange est le premier sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'organisation des Loisirs auprès du ministre de la Santé publique. C'est la naissance du ministère des sports, par la voie d'un sous secrétariat d'état en 1936.

Le lecteur se référera à la page : https://fr.wikipedia.org/wiki/Léo_Lagrange.

René Rousseau

René Rousseau est né le 18/09/1906 à Paris XIII^e, militant communiste qui s'investit avant tout dans le combat pour le sport populaire. Il devint secrétaire de la FST ¹ puis de la FSGT, ou il milita activement aux cotés d'Auguste Delaune ² et Henri Segal ³.

Pendant la guerre, il s'engagea dans le réseau de résistance « sport libre ».

Il fut ensuite président de la FSGT de 1954 à son décès, en 1964.

Mézière

La famille Mézière est à l'origine du tennis de table FSGT à Paris.

^{1.} Fédération Sportive du Travail, l'une des deux composantes de la FSGT.

^{2.} Auguste Delaune : $1^{\rm er}$ secrétaire général de la FSGT, fondateur du journal clandestin « Sport libre », arrêté par la police française $(27/07/1\,943)$, livré à la Gestapo, torturé, il meurt le $12/09/1\,943$. Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Auguste_Delaune

^{3.} Henri Segal : secrétaire sportif de la FSGT, puis du comité de Paris. Principal responsable du CPS 10.

Annexe C

Goal average, championnat

Rappel article 2.8 page 17

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de point-rencontre.

Si plusieurs équipes sont à égalité de point-rencontre, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles. Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent être classées, on recommence la procédure du départage, pour celles restant encore à égalité :

- 1. En faisant le total de leurs point-rencontre.
- 2. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [point-partie gagnés] \div [point-partie perdus] pour ces mêmes rencontres.
- 3. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [manches gagnées] \div [manches perdues] pour ces mêmes rencontres.
- 4. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [point-jeu gagnés] \div [point-jeu perdus] pour ces mêmes rencontres.
- 5. Puis pour les équipes encore à égalité par tirage au sort.

C.1 Exemple pratique

Les équipes sont classées selon le nombre de point-rencontre (tableau C.1), par ordre décroissant (les égalités sont mises en évidence).

Nom	Pts	G	N	P	+	-
Trantor	14	4		2	32	28
Terminus	13	3	1	2	27	33
Kalgan	12	3		3	33	27
Tazenda	12	2	2	2	35	25
Santanni	11	2	1	3	26	33
Star's End	11	2	1	3	28	32
Aurora	11	2	1	3	28	32

Tableau C.1 – Classement final de la poule.

C.1.1 1er cas

12 points : Kalgan et Tazenda. On regarde le résultat particulier (tableau C.2).

Nom	Pts	G	P	+	-
Kalgan	3	1	0	6	4
Tazenda	1	0	1	4	6

Tableau C.2 – Égalité à 2.

Kalgan a plus de point-rencontre que Tazenda et est classé devant Tazenda.

C.1.2 2e cas

11 points : Santanni, Star's End et Aurora. On regarde les résultats particuliers.

Point-rencontre

Égalité aux point-rencontre (tableau C.3).

Nom	Pts	G	P	+	-
Santanni	4	1	1	10	10
Star's End	4	1	1	10	10
Aurora	4	1	1	9	10

Tableau C.3 – Égalité à 3.

Point-partie

Aurora est classée 3^e des 3 équipes au quotient point-partie (tableau C.4).

Nom	Point-partie [gagnés \div perdus]
Santanni	$10 \div 10 = 1$
Star's End	$10 \div 10 = 1$
Aurora	$9 \div 10 = 0,9$

Tableau C.4 – Égalité à 3, quotient point-partie.

2^{e} passe

Santanni et Star's End sont à égalité. Pour les départager, on prend le total de leurs point-rencontre, entre eux (tableau C.5).

Nom	Pts	G	P	+	-
Santanni	3	1	0	6	4
Star's End	1	0	1	4	6

Tableau C.5 – Égalité à 2, 2^e passe.

Santanni a plus de point-rencontre que Star's End et est classé devant Star's End.

Annexe D

Exempt, championnat

Rappel article 2.12.3 page 19

Lorsqu'une équipe X d'une association est exempte selon le calendrier d'une rencontre de championnat ou *déclarée forfait*, les joueurs ayant disputé la précédente rencontre au titre de cette équipe, ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur ^a ayant la date de la prochaine journée de championnat de l'équipe X.

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte de la première journée de championnat ou *déclarée forfait*, ne peuvent participer à la deuxième journée que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

Les successions de journée exempte ou forfait suivent la même règle.

a. Exemple : 3 est supérieur à 2.

D.1 Exemple pratique

Exemples avec les joueurs « Junz », « Trevize » et leur club « Florina ». Explications :

- La journée n'est pas jouée : la case est vide.
- La journée est jouée : la case contient le numéro de l'équipe.
- La journée est exempte ou WO pour l'équipe : la case contient « EX ».
- Le « joueur exemple » n'a pas le droit de jouer : la case contient « x ».

D.1.1 2e journée et après, cas simple

	Journée	1	2	3	4	5
	Florina 1					
Junz	Florina 2	2	EX			
Ju	Florina 3		X			
	Florina 4		X			

Tableau D.1 – 2^e journée et après, cas simple.

– Junz a le droit de jouer la 2^e journée avec Florina 1 (tableau D.1).

– Junz n'a pas le droit de jouer la 2^e journée avec Florina 3 ou Florina 4.

D.1.2 2e journée, cas moins simple

	Journée	1	2	3	4	5
	Florina 1					
ınz	Florina 2	2	EX	EX		
Ju	Florina 3		X	X		
	Florina 4		X	X		

Tableau $D.2 - 2^e$ journée, cas moins simple.

- Junz a le droit de jouer les 2^e et 3^e journée avec Florina 1 (tableau D.2).
- Junz n'a pas le droit de jouer les 2^e et 3^e journée avec Florina 3 ou Florina 4.

D.1.3 1^{re} journée, cas simple

1^{er} joueur

	Journée	1	2	3	4	5
	Florina 1	X				
Junz	Florina 2	EX	2			
]n	Florina 3	X				
	Florina 4	X				

Tableau D.3 – 1^{re} journée, cas du 1^{er} joueur.

- Junz n'a pas le droit de jouer la 1^{re} journée (tableau D.3).
- Junz a le droit de jouer la 2^e journée avec Florina 2¹.

2^e joueur

	Journée	1	2	3	4	5
e	Florina 1					
vize	Florina 2	EX	X			
le.	Florina 3	3				
L	Florina 4					

Tableau D.4 – 1^{re} journée, cas du 2^{e} joueur.

Trevize n'a pas le droit de jouer la $2^{\rm e}$ journée avec Florina 2 mais il peut jouer dans n'importe quelle autre équipe (tableau D.4).

^{1.} Dans le cas présent, Junz a le droit de jouer la $2^{\rm e}$ journée pour n'importe quelle équipe de Florina. Nous restons concentrés sur l'article 2.12.3 page 19.

D.1.4 1^{re} (et plus) journée, cas moins simple

1^{er} joueur

Cas d'une double – ou plus – journée exempte en début de saison, tableau D.5.

	Journée	1	2	3	4	5
	Florina 1	X	X			
Junz	Florina 2	EX	EX	2		
Ju	Florina 3	X	X			
	Florina 4	X	X			

Tableau D.5 – $1^{\rm re}$ (et plus) journées, cas du $1^{\rm er}$ joueur.

2^{e} joueur

Cas d'une double – ou plus – journée exempte en début de saison, tableau D.6. Idem pour Trevise donc.

	Journée	1	2	3	4	5
e e	Florina 1					
vize	Florina 2	EX	EX	X		
l're	Florina 3	3				
L	Florina 4					

Tableau D.6 – 1^{re} (et plus) journées, cas du 2^e joueur.

– Trevize n'a pas le droit de jouer la 3^e journée avec Florina 2 mais il peut jouer dans n'importe quelle autre équipe (tableau D.6).

Annexe E

Goal average, individuels

Rappel article 4.6.1.1 page 25

Le classement dans chaque poule se fait selon l'ordre décroissant du nombre de victoire.

Si plusieurs participants sont à égalité de victoire, il est établi un nouveau classement de ces participants portant sur les parties disputées entre eux. Chaque fois que des participants ne peuvent être classés, on recommence la procédure du départage, pour ceux restant encore à égalité :

- 1. En faisant le total de victoire.
- 2. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [manches gagnées] \div [manches perdues] pour ces mêmes parties.
- 3. Si l'égalité persiste, en faisant le quotient [point-jeu gagnés] \div [point-jeu perdus] pour ces mêmes parties.
- 4. Puis pour les participants encore à égalité par tirage au sort.

E.1 Exemple pratique

Les participants sont classés selon le nombre de victoire obtenue, par ordre décroissant (les égalités sont mises en évidence).

$E.1.1 \quad 1^{\rm er} \ exemple$

Il y a 2 égalités à 2, simple à résoudre (tableaux E.1).

Nom	Victoire	Manche G	Manche P	Points G	Points P
Trevize	4	14	7	214	173
Junz	4	14	7	214	175
Dornik	3	11	10	188	188
Mallow	3	13	9	211	186
Demerzel	1	7	13	183	200
Darell	0	2	15	98	186

Tableau E.1 – Classement final poule A.

On regarde quel participant gagne entre Trevize et Junz. De même entre Dornik et Mallow.

E.1.2 2^e exemple

Il y a égalité à 3 (tableau E.2).

Nom	Victoire	Manche G	Manche P	Points G	Points P
Hardin	3	9	1	114	85
Olivaw	1	6	6	129	128
Venabili	1	5	8	131	140
Reventlov	1	3	8	91	112

Tableau E.2 – Classement final poule B.

On regarde les résultats entre les participants concernés.

Égalité aux victoires, on regarde le quotient manche [gagnée ÷ perdue] (tableau E.3).

Nom	Victoire	Quotient manche $[G \div P]$
Olivaw	1	$5 \div 3 = 1,66$
Venabili	1	$5 \div 5 = 1,00$
Reventlov	1	$3 \div 5 = 0,60$

Tableau E.3 – Départage poule B.

Annexe F

Classement inter-poule, individuel

Rappel article 4.6.1.2 page 26

Le départage inter-poule se fait au quotient, dans l'ordre :

- 1. des parties
- 2. des manches
- 3. des points

En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

F.1 Exemple pratique

Nous avons 2 poules, A (tableau E.1 page précédente) et B (tableau E.2 page précédente). Les 2 premiers participants de chaque poules étant qualifiés, nous devons repêcher 4 joueurs pour arriver à un total de 8.

Nous calculons le quotient des joueurs sur la *totalité* de leurs résultats dans leur poule. Les 2 premiers de poule étant qualifiés, nous nous évitons la peine de calculer leurs résultats.

F.1.1 Calcul poule A et B

La méthode de calcul étant différente du goal average individuel, le classement peut être différent (tableaux E.1 page précédente et F.1, ce dernier n'étant pas trié : voir le quotient manche).

Poule A	Partie $[G \div P]$	Manche $[G \div P]$	Points $[G \div P]$
Trevize			
Junz			
Dornik	$3 \div 2 = 1,50$	$11 \div 10 = 1,100$	$188 \div 188 = 1,000$
Mallow	$3 \div 2 = 1,50$	$13 \div 9 = 1,444$	$211 \div 186 = 1,134$
Demerzel	$1 \div 4 = 0,25$	$7 \div 13 = 0,538$	$183 \div 200 = 0,915$
Darell	$0 \div 5 = 0,00$	$2 \div 15 = 0,133$	$98 \div 186 = 0,526$

Tableau F.1 – Classement inter-poule, poule A.

Poule B	Partie $[G \div P]$	Manche [G÷P]	Points [G÷P]
Hardin			
Olivaw			
Venabili	$1 \div 2 = 0, 5$	$5 \div 8 = 0,625$	$131 \div 140 = 0,935$
Reventlov	$1 \div 2 = 0, 5$	$3 \div 8 = 0,375$	$91 \div 112 = 0,812$

Tableau F.2 – Classement inter-poule poule B.

F.1.2 Compilation des calculs

Pour améliorer la lisibilité, la poule d'origine et la place dans celle-ci sont indiquées. Le départage aux parties et aux manches est suffisant dans l'exemple.

Compilation	Partie $[G \div P]$	Manche [G÷P]	Point $[G \div P]$	Poule/place
Mallow	$3 \div 2 = 1,50$	$13 \div 9 = 1,444$	$211 \div 186 = 1,134$	A/4
Dornik	$3 \div 2 = 1,50$	$11 \div 10 = 1,100$	$188 \div 188 = 1,000$	A/3
Venabili	$1 \div 2 = 0,50$	$5 \div 8 = 0,625$	$131 \div 140 = 0,935$	B/3
Reventlov	$1 \div 2 = 0,50$	$3 \div 8 = 0,375$	$91 \div 112 = 0,812$	B/4
Demerzel	$1 \div 4 = 0,25$	$7 \div 13 = 0,538$	$183 \div 200 = 0,915$	A/5
Darell	$0 \div 5 = 0,00$	$2 \div 15 = 0,133$	$98 \div 186 = 0,526$	A/6

Tableau F.3 – Classement inter-poule, compilation.

Le tableau est trié, dans l'ordre, sur les colonnes :

- 1. « Partie »
- 2. « Manche »
- 3. « Point »

Dans l'exemple, on voit que Demerzel a des quotients « Manche » et « Point » supérieurs à ceux de Reventlov.

Cependant le quotient « Partie » de Reventlov est supérieur : les critères s'appliquant dans l'ordre, Reventlov est classé devant.

Annexe G

Rencontre non terminée

Ordre des critères

La raison du non-achèvement de la rencontre est-elle imputable à l'une des deux équipes?

1. **Non**.

La victoire est-elle acquise à l'une des deux équipes?

- (a) Non. La rencontre doit être rejouée dans son entièreté avec les joueurs sélectionnables à la date officielle de la rencontre dans un nouveau délai défini par la commission ou selon d'autres modalités si accord entre les deux équipes. Les résultats des matchs individuels sont entérinés.
- (b) **Oui**. Le résultat de la rencontre est validé avec les résultats au moment de l'arrêt de la rencontre, y compris les manches et points des matchs arrêtés pour les éventuels départages d'égalité du championnat.

2. **Qui**.

Une équipe ou un joueur d'une équipe a-t-il été en retard par rapport à l'heure officielle ou au moment de jouer un match?

- (a) **Oui**. Le reste des parties, manches et points sont perdus pour l'équipe du retardataire.
- (b) **Non.** L'équipe visiteuse s'est-elle opposée à des modifications de l'organisation de la rencontre visant à terminer dans les délais du fait des circonstances ? Comme :
 - augmenter le nombre de table,
 - modifier l'ordre des rencontres,
 - refuser d'enchaîner des matchs individuels,
 - supprimer les temps morts,
 - supprimer la minute entre chaque manche,
 - supprimer la période d'adaptation,
 - supprimer la pause tous les 6 points...
 - i. Oui. L'équipe visiteuse perd les parties, manches et points restants.
 - ii. Non. L'équipe recevante perd les parties, manches et points restants.

Remarque

- 1. Seules les parties individuelles terminées sont validées et utilisées pour le calcul du classement individuel, du challenge...
- 2. La liste des solutions utilisées pour permettre le bon achèvement d'une rencontre n'est pas limitative mais doit être validée par la commission s'il y a désaccord (par exemple : jouer en deux sets gagnants nécessite l'accord préalable des deux équipes) mais la commission validera toute solution ayant eu l'accord préalable des deux équipes.
- 3. L'équipe qui reçoit est responsable de la mise à disposition de deux tables pour une durée de $2\,h\,30$ pour la rencontre et des aléas prévisibles comme par exemple :
 - le manque de balles pour lancer plus de rencontres simultanées,
 - une fermeture de salle plus tôt mais annoncée plusieurs jours avant.

Liste des tableaux

2.1	Décompte des point-rencontre	17
2.2	Décompte des point-partie	17
3.1	Georges-Bournoville, tableau d'attribution des points	23
C.1	Classement final de la poule	33
C.2	Égalité à 2	33
	Égalité à 3	
	Égalité à 3, quotient point-partie	
	Égalité à 2, 2 ^e passe	
D.1	2º journée et après, cas simple	35
	2 ^e journée, cas moins simple	
	1 ^{re} journée, cas du 1 ^{er} joueur	
	1 ^{re} journée, cas du 2 ^e joueur	
	1 ^{re} (et plus) journées, cas du 1 ^{er} joueur	
	1 ^{re} (et plus) journées, cas du 2 ^e joueur	
E.1	Classement final poule A	39
	Classement final poule B	
	Départage poule B	
F.1	Classement inter-poule, poule A	10
	Classement inter-poule poule B	
	Classement inter-poule, compilation.	

Index

Championnat, 13, 14	Mézière, $22, 23, 31$	
Abandon, 17	Notes historiques, 31	
Barrage, 20	Rencontre non terminée, 42	
Brûlage, 19, 35	Report, 22	
Brûlage vertical, 19	René Rousseau, 23, 31	
Calendrier, 13, 15	Pierre Vital, 23	
Dernière journée, 19		
Descente, 20	Glossaire, 30	
Exempt, 19, 35	II-ll- C 12 27	
Forfait, 16, 18	Halle Carpentier, 13, 27	
Forfait général, 18	Individuel	
Goal average, 17, 32	Forfait, 27	
Horaire, 16	Individuel , 13, 24	
Même journée, 19	Changement tranche, 25	
Même poule (équipe), 15	Classement des poules, 25, 38	
Même poule (joueur), 19	Classement inter-poules, 26, 40	
Montée, 20	Double, 13, 25, 26	
Notes historiques, 31	Double mixte, 25	
Pénalité, 16, 18, 19	Féminine, 24	
Point-jeu, 17, 30, 32	Forfait, 26	
Point-partie, 17, 30, 32, 34	Horaire, 26	
Point-rencontre, 16, 17, 30, 32–34	Jeune, 24	
Rencontre non terminée, 42	Point-jeu, 26, 38	
Repêchage, 20	Vétéran, 24	
Titre, 20	Individuel	
Classement, 10	Point-jeu, 30	
Commission, 11	,	
Adresse de la commission, 8	Licence, 8	
Adresse du comité de Paris, 1	Litige , 8, 11	
Courriel de la commission, i, 1, 8	Appel, 8	
Site du comité de Paris, i, 1	Calendrier, 8	
Coupe	Comportement, 29	
Forfait, 27	Réclamation, 8, 11	
Coupe, 13, 21	Réserve, 11	
du Comité, 23	Martation	
Forfait, 22, 23	Mutation, 8	
Challenge Georges-Bournoville, 23		
Horaire, 21		
Léo Lagrange, 22, 23, 31		